

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU – 76 rue des Rondeaux – 75020 PARIS

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>					
	Nom					Code établissement					
	Nom de naissance					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (pour les détachés)					
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TND*		Détaché-e mission d'enseignement		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					EF2D		Détaché-e agrégé-e mission d'enseignement		Contrat local	
*TND=Titulaire Non Détaché, c'est-à-dire des titulaires en contrat local.											

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b>					<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>				
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfusu.fr/espace-membre/">https://www.snepfusu.fr/espace-membre/</a> .					J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.				
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfusu.fr/espace-membre/">https://www.snepfusu.fr/espace-membre/</a> .					Date et signature				

## Cotisations SNEP-FSU HORS de FRANCE 2024-2025

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>				<b>Catégorie/échelon des détachés</b>																	
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓				1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11							
	Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS					145 €	180 €	184 €	190 €	196 €	205 €	219 €	231 €	245 €	261 €							
	Prof EPS classe normale biadmissible						178 €	189 €	199 €	208 €	217 €	232 €	248 €	262 €	272 €							
	Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCL - PCEA HCL				231 €	244 €	260 €	277 €	294 €	310 €	315 €											
	Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P. Sport CIEx - CEPJ CIEx - PCEA CIEx				269 €	284 €	298 €	318 €	340 €	353 €	370 €											
	CE					143 €	151 €	157 €	163 €	171 €	178 €	186 €	195 €	206 €	216 €							
	CE Hors Classe						205 €	216 €	242 €	259 €												
	CE Classe Ex.				242 €	261 €	277 €	294 €	310 €	315 €												
	<b>Catégorie / échelon</b>				1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11							
	Agrégé-e - CTPS					198 €	203 €	214 €	227 €	241 €	256 €	275 €	292 €	307 €	318 €							
	Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe				292 €	307 €	318 €	340 €	353 €	370 €												
	<b>Catégorie / échelon</b>				1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11							
	Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.				318 €	340 €	353 €	370 €	370 €	385 €	404 €											
	<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>				Inférieur à 1001 € → Groupe 1		<b>74 €</b>	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		<b>118 €</b>	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		<b>148 €</b>									
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2					<b>89 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		<b>133 €</b>		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7			<b>163 €</b>									
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3					<b>104 €</b>																	
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.																						
Pour des cas particuliers, contactez directement le secteur : <a href="mailto:hdf@snepfusu.net">hdf@snepfusu.net</a>																						
<table border="1" style="border-collapse: collapse; font-size: small;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Abonnement Bulletin</th> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Non syndiquables</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">75 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Institutions/Associations</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">75 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Etudiant-es STAPS</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">20 €</td> </tr> </table>															Abonnement Bulletin		Non syndiquables	75 €	Institutions/Associations	75 €	Etudiant-es STAPS	20 €
Abonnement Bulletin																						
Non syndiquables	75 €																					
Institutions/Associations	75 €																					
Etudiant-es STAPS	20 €																					
<b>Contrat local HDF et retraité-e HDF : Montant net du traitement ou de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>				Inférieur à 801 € → Groupe 0		<b>32 €</b>	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4		<b>92 €</b>	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8		<b>152 €</b>										
				Entre 801 € et 1 050 € → Groupe 1		<b>47 €</b>	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		<b>107 €</b>		Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9		<b>167 €</b>									
				Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2		<b>62 €</b>		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		<b>122 €</b>		Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10		<b>182 €</b>								
				Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3		<b>77 €</b>		Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7		<b>137 €</b>		Supérieur à 3 301 € → groupe 11		<b>197 €</b>								

## Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfusu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement

	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: right;">Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b> <b>76, rue des Rondeaux</b> <b>75020 PARIS</b> Ref : cotisation SNEP <b>A :</b> <b>Le :</b>  <b>Signature :</b></p>
<p>MERCİ DE JOINDRE UN RIB</p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/></p>	

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.